

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2014
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2014 APPROUVE A L'UNANIMITE
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2015.

La séance débute à 20 heures 39 sous la présidence de Monsieur Claude CHAPPUIS, Maire de Challex,

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2014

Présents : Patricia ALTHERR, Henri BABAZ, Fabien BELOTTI, Valérie BURINE, Claude CHAPPUIS, Sophie COLLET, Brigitte FLEURY, Emmanuelle JAN, Stéphanie LOVENJAK, David PERAY, Frédéric PERICARD, Michel PETER, Denis RAQUIN, Sandrine SHAW, Jean-Pierre SZWED.

Secrétaire de séance : Michel PETER.

Invitée : Charlotte BREUILH.

Michel PETER accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 novembre 2014.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission finances (Michel PETER)

☛ Michel PETER récapitule les dégâts survenus lors du cambriolage des services techniques. Il y en a pour 30 000€, camion compris. La commune attend le rapport de l'expert pour connaître le remboursement du camion.

☛ La commission prépare le budget 2015 avec des dépenses diverses et variées. David PERAY précise qu'il a établi un budget sur 5 ans pour les bâtiments communaux, avec l'école, la réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes et les appartements de l'école, il y en a pour environ 130 000€. Plusieurs projets donneront lieu à des subventions.

☛ Michel PETER a rencontré la directrice de l'école pour le budget 2015, elle était tout à fait ouverte à la discussion.

☛ La réserve des dépenses imprévues s'amenuise comme nous sommes en fin d'année. Il n'y a rien d'alarmant, les grosses dépenses sont à venir. Il y aura de nombreux reste à réaliser en investissement pour 2015.

Claude CHAPPUIS précise que le groupe a bien travaillé, les futures élections vont précipiter certaines choses, il ne sait pas s'il s'agit du dernier Conseil municipal. Frédéric PERICARD ajoute qu'une sous commission achat matériel devrait être créée. Il faudra s'en occuper lors de l'établissement du prochain Conseil municipal.

Commission travaux, environnement, sécurité et voirie (Claude CHAPPUIS)

☛ Il y a eu de réunions de chantier à Mucelle. L'alimentation sera opérationnelle fin janvier, on verra ensuite pour les questions esthétiques.

☛ Concernant le lotissement de Champ Journet, rue des Noisetiers, l'orientation de la rue est à l'origine de haut en bas, il va falloir déterminer une nouvelle circulation et orientation voire un sens de circulation.

☛ La commission attend le passage du géomètre pour pouvoir poser les abribus. Claude CHAPPUIS espère que ce sera fait pour la fin d'année.

☛ La commission s'est plusieurs fois réunies pour débattre du rachat du matériel volé, ils ont demandé 8 devis différents. Ils ont déterminé les rachats qui seront débattus ce jour lors d'une délibération ; d'autre matériel sera acheté au printemps dans un second temps.

Patricia ALTHERR ajoute que les décorations de Noël sont en train d'être posées. Les rues sont sales entre les feuilles et l'humidité. Les agents techniques s'en occuperont dès que possible.

Commission bâtiments (David PERAY)

☛ Bibliothèque : Les sanitaires et les lavabos ont été posés. Le chauffage et la ventilation ont été mis en route. L'électricité est en service. Les sols sont terminés. Il reste l'extérieur et quelques finitions. La fin du chantier est prévue le 11 décembre. La commission a rencontré certaines entreprises pour discuter des problèmes rencontrés avec l'architecte.

☛ Garderie/cantine : Le dossier de permis de construire est en cours d'instruction en mairie. La bonne nouvelle c'est que la commune reçoit une subvention de 15% du Conseil Général soit 30 000€.

☛ Salle d'animation : L'entreprise chargée de l'étanchéité vient enfin travailler. Le menuisier commencera début janvier, les autres entreprises pourront alors commencer à intervenir.

☛ David PERAY a eu un rendez-vous avec l'entreprise E2S pour tous les problèmes rencontrés avec les chaudières. Le nouveau responsable semble très bien et à l'écoute. Depuis ils ont remplacés les cheminées des chaudières de la Halle et remis en marche la deuxième chaudière. Ils ont fait une bonne révision à l'auberge, le matériel marche mieux. Il attend les résultats de toutes ces modifications pour refaire le point avec eux.

Il précise qu'il est difficile de trouver une entreprise pour remplacer E2S qui fait tout, il cherche toujours, pour l'instant sans succès. Michel PETER demande ce qu'il en est du contrat de maintenance, est-ce un renouvellement tacite ? Quand est l'échéance ? David PERAY répond que 80% des contrats arrive à terme en mai 2015. Il va renégocier tout ça. Claude CHAPPUIS ajoute que les contrats pourraient aussi être renégociés dans le cadre de la mutualisation de service.

☛ La commission attend un devis pour une rampe aux vestiaires du stade.

☞ La commission a reçu un devis pour l'installation de l'alarme au local voirie, il sera validé lors du prochain Conseil municipal, il y en a pour 3115,20€ TTC.

La commission travaille déjà sur le budget avec la mise en place de priorité sur 5 ans. Il y a beaucoup de travaux d'entretien à réaliser car très peu d'entretien a été fait ces dernières années.

Frédéric PERICARD demande quand le matériel commandé va être reçu ? L'alarme doit impérativement être installée avant. Charlotte BREUILH précise que le matériel sera stocké ailleurs en attendant.

David PERAY ajoute que la commission souhaite faire des travaux dans les locaux de la mairie, à l'école, dans les appartements, dans l'ancienne salle des fêtes afin de remettre aux normes les bâtiments. Il y a aussi le four de la maison des sociétés, la régulation de la chaudière de l'école et la toiture de l'Eglise à changer. Ce serait d'effectuer ces travaux en 2015-2016.

David PERAY a aussi étudié l'éclairage public afin de faire baisser la consommation de la voirie. Il faut changer les leds et baisser la lumière à certaines heures. Il va continuer à étudier ce dossier.

Frédéric PERICARD demande à qui appartient l'Eglise ? Charlotte BREUILH lui répond que le bâtiment appartient à la commune de Challex. Le mobilier à l'intérieur appartient à la paroisse. Frédéric PERICARD répond que c'est bon à savoir.

Henri BABAZ évoque les problèmes d'ampli à l'Eglise, il aimerait être mis au courant et venir jeter un œil à ces problèmes. David PERAY répond que ça a été géré par l'AAP et le diocèse, tout prend du temps.

Commission personnel (Claude CHAPPUIS)

☞ La commission du personnel a recruté une nouvelle ATSEM qui s'est présentée en début de Conseil municipal, Aurélie DEBRAS.

☞ Les agents recenseurs sont en train d'être recrutés par Charlotte BREUILH. Ce seront des personnes plurilingues.

☞ Patricia ALTHERR ajoute que Philippe FOURNIER est de retour, l'équipe des agents techniques est à nouveau à trois.

Commission urbanisme (Claude CHAPPUIS) :

☞ La commission s'est réunie le 12 novembre 2014 :

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Permis de construire et d'aménager		
PC00107814B0014 TONUS	321 Rue des Prairies Création de 2 abris Zone UB	Avis Favorable
PC00107813B0011 M02 SERENIS	Route de la Plaine (sous René VERNAY) Modification de la hauteur des constructions	Avis Favorable

La prochaine commission aura lieu le 2 décembre.

Commission communication (Denis RAQUIN)

☞ La commission s'est réunie le 18 novembre. Concernant le Petit Challaisien, le souhait est de faire tourner le mot de l'élu afin que chacun puisse s'exprimer. Ce mois-ci c'est Sophie COLLET qui l'a rédigé.

Les articles des associations sont parfois trop longs, il faut leur demander de les réduire. Le journal de décembre fait 28 pages, c'est vraiment le maximum. Durant l'année, il faudra passer deux ou trois journaux en noir et blanc afin de faire des économies et ne pas dépasser le budget de l'an passé. La diffusion est de 700 exemplaires par mois. Denis RAQUIN pense qu'il faudrait à l'avenir que certaines personnes à qui on envoie le journal prennent l'habitude de le consulter sur internet, notamment les communes alentours. La commission discute d'éventuelle publicité dans le Petit Challaisien.

Le journal de décembre a été distribué ce jour. L'ensemble des élus annonce qu'il est très joli. Denis RAQUIN répond qu'il y a eu beaucoup de travail en amont, c'est en effet une réussite.

Claude CHAPPUIS ajoute qu'il n'y aura pas de Petit Challaisien jusqu'aux prochaines élections municipales. Il n'y aura plus d'élu, le maire étant le directeur de publication, il s'agit de bon sens. Michel PETER ajoute que de nombreuses choses ne seront plus faites durant cette période.

Denis RAQUIN va suivre des formations en 2015 afin de faire évoluer le site internet de la commune.

Sophie COLLET précise que concernant le mot de l'élu, elle souhaite que chacun se mobilise. La commission proposera des thèmes généraux qui pourront inspirer chacun des élus. Le but est d'anticiper.

Commission association (Fabien BELOTTI)

☞ Le dépôt des demandes de subvention est fini depuis le 30 novembre.

Les assemblées générales continuent, elles sont nombreuses en décembre.

Fabien BELOTTI a mis en stand by le projet de panneaux lumineux suite au cambriolage. Le rachat du matériel passe avant.

Il va programmer une réunion courant décembre afin de faire le point. Tout se passe bien, il y a une bonne communion avec l'ensemble des associations. Claude CHAPPUIS confirme qu'en ce moment c'est la valse des assemblées générales. Il dit bravo à l'association des boules avec son armée de volontaire, ils sont motivés. Même chose pour la musique, ils sont contents d'évoluer.

Fabien BELOTTI rappelle que cela a été dit et redit : les dotations baissent, les charges augmentent pour les collectivités territoriales, il va y avoir des coupes budgétaires à faire. La commune va essayer d'épargner les associations mais elles devront participer à l'effort général. Si elles ont pléthore de trésorerie, elles n'auront pas de subventions. Claude

CHAPPUIS ajoute que la directrice d'école a tenu compte de la subvention exceptionnelle qu'elle avait obtenue l'an passé, et a demandé une subvention inférieure cette année, chapeau.

Commission éducation (Patricia ALTHERR)

☞ Le 25 novembre a eu lieu le conseil d'école, tout s'est bien passé. Il y a eu des questions sur la sécurité autour de l'école. Il faut attendre la fin du chantier bibliothèque pour revoir le tout (parkings, signalisations). Le règlement de l'école a été voté, les élèves rentreront directement en classe de 8h20 à 8h30. Les parents n'ont pas à rentrer dans l'école primaire.

Quelques questions ont été posées concernant les TAP et l'agrandissement de l'école.

La peinture devrait être finie à l'école pendant les vacances de Noël.

La demande de subvention de la directrice est en cours de préparation.

Patricia ALTHERR rappelle que la prochaine commission éducation a lieu le 9 décembre à 20h.

Concernant les TAP, les inscriptions pour la sortie au ski arrivent progressivement.

Le premier tiers du fond d'amorçage pour les TAP est arrivé, il est d'environ 2200€.

La nouvelle ATSEM commence le 8 décembre dans la classe de Mme Dalloz.

Commission affaire sociales & CCAS (Stéphanie LOVENJAK)

☞ La commission se réunie lundi prochain.

Stéphanie LOVENJAK a envoyé les dossiers pour les logements SEMCODA, elle ne sait pas quand les travaux seront terminés.

Ils ont fait le bilan des 9 mois du CCAS, ils souhaitent mettre en place un mémo d'urgence à intégrer dans le journal municipal.

21h21 Patricia ALTHERR quitte la séance.

Stéphanie LOVENJAK explique que ce mémo permettrait peut-être de gagner du temps avec les secours en cas d'urgence. Elle souhaite aussi débattre des activités de l'année 2015 et du futur repas. Brigitte FLEURY demande qui aurait accès à ce mémo ? Stéphanie LOVENJAK répond qu'il serait collé sur un frigo, cela reste bien entendu confidentiel.

Affaires intercommunales (Claude CHAPPUIS)

☞ La CCPG gère le PLU désormais et a commencé à émettre des avis sur les permis de construire notamment sur la question des eaux pluviales.

La CCPG a d'énormes craintes, comme les élections municipales vont être annulées, des personnes vont être obligées de quitter le conseil communautaire.

Michel PETER demande qui statuera sur les dossiers d'urbanisme en l'absence d'élus ? Charlotte BREUILH répond que ce sera les membres de la délégation spéciale.

21h25 Retour de Patricia ALTHERR.

Délibérations

Délibération n°95-2014

Objet : Approbation de l'achat d'un camion communal

Sur le rapport de Claude CHAPPUIS,

A la suite du cambriolage des services techniques en octobre 2014, la commission voirie a étudié plusieurs offres afin de remplacer au plus vite le camion communal qui a été volé et brûlé.

Nous ne savons pas encore combien l'assurance doit nous rembourser.

Le maire propose d'acheter un camion d'occasion vendu au prix de 22 000€ HT maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'achat d'un nouveau camion communal au prix maximum de 22 000€ HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bon de commande.
- **DECIDE D'INSCRIRE** au budget la somme correspondante.

Débat : Frédéric PERICARD demande quelle est la marque du camion ? Claude CHAPPUIS répond qu'il s'agit d'un IVECO. Frédéric PERICARD demande s'il rentre dans le garage ? Claude CHAPPUIS répond que oui.

Délibération n°96-2014

Objet : Décision budgétaire modificative n°6

Vu la délibération n°95-2014,

Il est nécessaire d'inscrire au budget, en section investissement, l'achat du nouveau camion communal suite au vol de l'ancien.

Il est proposé de prendre 26 400€ en dépenses imprévues d'investissement. Il restera alors 51 945,14€.

Les 26 400€ correspondent au prix du camion hors taxes plus la TVA.

Il est proposé de mettre ces 26 400€ sur l'article 2182 correspondant au matériel de transport.

Voici le tableau récapitulatif :

Section investissement :

INVESTISSEMENT	DEPENSE	RECETTE
020 Dépenses imprévues	- 26 400,00€	
2182 Matériel de transport	+26 400.00€	
TOTAL	0	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

Délibération n°97-2014

Objet : Achat de matériels pour les services techniques.

Sur le rapport de Claude CHAPPUIS,

A la suite du cambriolage des services techniques en octobre 2014, la commission voirie a étudié le rachat du matériel volé.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs fournisseurs afin de comparer les prix. Ces devis vous seront distribués le 1^{er} décembre 2014. Il s'agit de devis auprès de l'entreprise DIMA et GFIS.

Il est nécessaire d'acheter pour l'instant : une tronçonneuse, un nettoyeur haute pression, un taille haie HS 82, du petit matériel, une petite tronçonneuse, un taille haie HL 100, une motopompe, une tondeuse, une débroussailluse, un souffleur, un compresseur etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise DIMA pour un montant de 6 012,48€ TTC.
- **APPROUVE** le devis de l'entreprise GFIS pour un montant 1 813,54€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces différents devis.

Débat : Michel PETER demande si on pourrait acheter ce matériel dans le cadre de la mutualisation ? Claude CHAPPUIS répond que les autres communes ne se sont pas fait cambrioler. Elles n'ont pas le même besoin. Frédéric PERICARD ajoute que ce matériel a été bien négocié par Jean-Pierre SZWED et Claude CHAPPUIS. David PERAY précise que tout a été étudié au moins cher. Claude CHAPPUIS ajoute que l'objectif de la commission était de prendre un concessionnaire à proximité de la commune pour les diverses réparations. Toutes les entreprises proposaient les mêmes modèles de matériel.

Délibération n°98-2014

Objet : Décision budgétaire modificative n°5.

Vu la délibération n°97-2014,

Il est nécessaire d'inscrire au budget en section investissement et fonctionnement les sommes nécessaires au rachat du matériel des services techniques.

Il est proposé de mettre 1 500€ par sécurité en section de fonctionnement à l'article 60632 (petits équipements) et 7500€ à l'article 2158 en section investissement (autre matériel et outillages techniques).

Il restera alors 5 908,24€ en dépenses imprévues de fonctionnement et 44 445,14€ en dépenses imprévues d'investissement.

Voici les tableaux récapitulatifs :

Section investissement :

INVESTISSEMENT	DEPENSE	RECETTE
020 Dépenses imprévues	- 7 500€	
2158 Matériel et outillages techniques	+ 7 500€	
TOTAL	0	

Section fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	DEPENSE	RECETTE
022 Dépenses imprévues	- 1 500€	
60632 Fournitures de petit équipement	+ 1 500€	
TOTAL	0	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

Délibération n°99-2014

Objet : Modification des statuts du SIVOS

Extension du périmètre du syndicat intercommunal à vocation scolaire suite à la demande d'adhésion de la commune de Thoiry.

Monsieur le Maire rappelle que par arrêtés préfectoraux du 26 septembre 2005 et du 31 décembre 2008, a été créé un syndicat intercommunal à vocation scolaire regroupant les communes de Challex, Collonges, Farges, Péron, Pougny et Saint Jean de Gonville, dénommé SIVOS du Sud Gessien.

Par délibération du 7 octobre 2014, la commune de Thoiry a décidé d'adhérer au SIVOS du Sud Gessien. Par délibération du 23 octobre 2014, le comité syndical a accepté l'adhésion de la Commune de Thoiry au SIVOS du Sud Gessien à compter du 1^{er} janvier 2015, accepté l'extension du périmètre du SIVOS et approuvé la modification de l'article 1 des statuts de SIVOS.

Cette délibération a été notifiée à la Commune de Challex.

Monsieur le Maire indique :

Le Conseil municipal de chaque commune dispose alors d'un délai de trois mois, à compter de cette notification, pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut la décision sera réputée favorable. L'accord des communes membres est acquis à la majorité qualifiée prévue pour la création par l'article L.5211-5 du CGCT (deux tiers des Conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des Conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population).

A l'issue de cette procédure, la modification de l'article 1 des statuts du SIVOS pourra être prononcée par arrêté préfectoral.

Il est précisé qu'en cas d'admission de la commune de Thoiry, cette dernière devra notamment élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants conformément à l'article 5 des statuts du syndicat.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **ACCEPTER** l'adhésion de la commune de Thoiry au SIVOS du Sud Gessien à compter du 1^{er} janvier 2015.
- **ACCEPTER** l'extension du périmètre du SIVOS à compter du 1^{er} janvier 2015.
- **APPROUVER** la modification de l'article 1 des statuts du SIVOS portant sur la désignation des communes membres du SIVOS, étant précisé que toutes autres clauses des statuts demeureront inchangées (statuts annexés à la présente).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décidé de REPORTER cette délibération au prochain Conseil municipal.

Débat : Fabien BELOTTI demande quel sera le coût de cette décision ? Claude CHAPPUIS répond qu'il n'a pas eu les chiffres. Sandrine SHAW ajoute que Thoiry va payer une contribution. Le coût de fonctionnement sera divisé pour les autres communes, cela coûtera moins cher. Michel PETER demande combien Thoiry va payer exactement ? David PERAY rappelle que c'est l'ancien mandat de Thoiry qui ne voulait pas faire partie du SIVOS. Michel PETER trouve cela curieux et plutôt cavalier. Fabien BELOTTI trouve que cette délibération manque de précisions. Patricia ALTHERR demande pourquoi ce revirement ? Claude CHAPPUIS répond que c'est parce qu'ils ont changé de municipalité. Cette délibération est juste un accord de principe. Sophie COLLET dit que la commune vote oui ou non, cela ne change rien, il faut les 2/3. L'ensemble des élus répondent que tout dépend du vote des autres communes. Denis RAQUIN précise qu'il y a 6 communes qui doivent donner leur avis. Chaque vote peut être décisif. Michel PETER pense qu'il faut reporter cette délibération afin d'avoir plus d'informations lors du prochain Conseil municipal. Claude CHAPPUIS ajoute qu'il aura des chiffres la semaine prochaine. L'ensemble des élus souhaitent le report de cette délibération.

Questions diverses

☞ Frédéric PERICARD demande si la commission éducation a eu le temps d'étudier le prix des tickets pour la garderie et la cantine. Patricia ALTHERR répond qu'il faut passer par un organisme type CAF ou Familles Rurales. A St Jean de Gonville, c'est Familles Rurales qui gèrent tout. Frédéric PERICARD répond que cela peut attendre l'extension de l'école avec une nouvelle cantine. Claude CHAPPUIS dit que le coût des repas est englobé, il faut penser à mettre les tickets plus chers pour les personnes extérieures au village. Patricia ALTHERR répond que c'est complexe car on n'a pas de structure pour s'occuper de cela. Frédéric PERICARD dit qu'il faudra anticiper cette question afin d'être au point pour la rentrée 2015.

☞ Frédéric PERICARD demande où en est le projet des jardins communaux ? Charlotte BREUILH répond qu'un article est paru ce mois dans le Petit Challaisien. Frédéric PERICARD souhaite que ce projet voie le jour. Attendons de voir s'il y a beaucoup d'inscriptions.

La séance est levée à 21H55.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2014
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2014 APPROUVE A L'UNANIMITE
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2015.

La séance débute à 20 heures 39 sous la présidence de Monsieur Claude CHAPPUIS, Maire de Challex,

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2014

Présents : Patricia ALTHERR, Henri BABAZ, Fabien BELOTTI, Valérie BURINE, Claude CHAPPUIS, Sophie COLLET, Brigitte FLEURY, Emmanuelle JAN, Stéphanie LOVENJAK, David PERAY, Frédéric PERICARD, Michel PETER, Denis RAQUIN, Sandrine SHAW, Jean-Pierre SZWED.

Secrétaire de séance : Michel PETER.

Invitée : Charlotte BREUILH.

Michel PETER accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 novembre 2014.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission finances (Michel PETER)

☛ Michel PETER récapitule les dégâts survenus lors du cambriolage des services techniques. Il y en a pour 30 000€, camion compris. La commune attend le rapport de l'expert pour connaître le remboursement du camion.

☛ La commission prépare le budget 2015 avec des dépenses diverses et variées. David PERAY précise qu'il a établi un budget sur 5 ans pour les bâtiments communaux, avec l'école, la réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes et les appartements de l'école, il y en a pour environ 130 000€. Plusieurs projets donneront lieu à des subventions.

☛ Michel PETER a rencontré la directrice de l'école pour le budget 2015, elle était tout à fait ouverte à la discussion.

☛ La réserve des dépenses imprévues s'amenuise comme nous sommes en fin d'année. Il n'y a rien d'alarmant, les grosses dépenses sont à venir. Il y aura de nombreux reste à réaliser en investissement pour 2015.

Claude CHAPPUIS précise que le groupe a bien travaillé, les futures élections vont précipiter certaines choses, il ne sait pas s'il s'agit du dernier Conseil municipal. Frédéric PERICARD ajoute qu'une sous commission achat matériel devrait être créée. Il faudra s'en occuper lors de l'établissement du prochain Conseil municipal.

Commission travaux, environnement, sécurité et voirie (Claude CHAPPUIS)

☛ Il y a eu de réunions de chantier à Mucelle. L'alimentation sera opérationnelle fin janvier, on verra ensuite pour les questions esthétiques.

☛ Concernant le lotissement de Champ Journet, rue des Noisetiers, l'orientation de la rue est à l'origine de haut en bas, il va falloir déterminer une nouvelle circulation et orientation voire un sens de circulation.

☛ La commission attend le passage du géomètre pour pouvoir poser les abribus. Claude CHAPPUIS espère que ce sera fait pour la fin d'année.

☛ La commission s'est plusieurs fois réunies pour débattre du rachat du matériel volé, ils ont demandé 8 devis différents. Ils ont déterminé les rachats qui seront débattus ce jour lors d'une délibération ; d'autre matériel sera acheté au printemps dans un second temps.

Patricia ALTHERR ajoute que les décorations de Noël sont en train d'être posées. Les rues sont sales entre les feuilles et l'humidité. Les agents techniques s'en occuperont dès que possible.

Commission bâtiments (David PERAY)

☛ Bibliothèque : Les sanitaires et les lavabos ont été posés. Le chauffage et la ventilation ont été mis en route. L'électricité est en service. Les sols sont terminés. Il reste l'extérieur et quelques finitions. La fin du chantier est prévue le 11 décembre. La commission a rencontré certaines entreprises pour discuter des problèmes rencontrés avec l'architecte.

☛ Garderie/cantine : Le dossier de permis de construire est en cours d'instruction en mairie. La bonne nouvelle c'est que la commune reçoit une subvention de 15% du Conseil Général soit 30 000€.

☛ Salle d'animation : L'entreprise chargée de l'étanchéité vient enfin travailler. Le menuisier commencera début janvier, les autres entreprises pourront alors commencer à intervenir.

☛ David PERAY a eu un rendez-vous avec l'entreprise E2S pour tous les problèmes rencontrés avec les chaudières. Le nouveau responsable semble très bien et à l'écoute. Depuis ils ont remplacés les cheminées des chaudières de la Halle et remis en marche la deuxième chaudière. Ils ont fait une bonne révision à l'auberge, le matériel marche mieux. Il attend les résultats de toutes ces modifications pour refaire le point avec eux.

Il précise qu'il est difficile de trouver une entreprise pour remplacer E2S qui fait tout, il cherche toujours, pour l'instant sans succès. Michel PETER demande ce qu'il en est du contrat de maintenance, est-ce un renouvellement tacite ? Quand est l'échéance ? David PERAY répond que 80% des contrats arrive à terme en mai 2015. Il va renégocier tout ça. Claude CHAPPUIS ajoute que les contrats pourraient aussi être renégociés dans le cadre de la mutualisation de service.

☛ La commission attend un devis pour une rampe aux vestiaires du stade.

☞ La commission a reçu un devis pour l'installation de l'alarme au local voirie, il sera validé lors du prochain Conseil municipal, il y en a pour 3115,20€ TTC.

La commission travaille déjà sur le budget avec la mise en place de priorité sur 5 ans. Il y a beaucoup de travaux d'entretien à réaliser car très peu d'entretien a été fait ces dernières années.

Frédéric PERICARD demande quand le matériel commandé va être reçu ? L'alarme doit impérativement être installée avant. Charlotte BREUILH précise que le matériel sera stocké ailleurs en attendant.

David PERAY ajoute que la commission souhaite faire des travaux dans les locaux de la mairie, à l'école, dans les appartements, dans l'ancienne salle des fêtes afin de remettre aux normes les bâtiments. Il y a aussi le four de la maison des sociétés, la régulation de la chaudière de l'école et la toiture de l'Eglise à changer. Ce serait d'effectuer ces travaux en 2015-2016.

David PERAY a aussi étudié l'éclairage public afin de faire baisser la consommation de la voirie. Il faut changer les leds et baisser la lumière à certaines heures. Il va continuer à étudier ce dossier.

Frédéric PERICARD demande à qui appartient l'Eglise ? Charlotte BREUILH lui répond que le bâtiment appartient à la commune de Challex. Le mobilier à l'intérieur appartient à la paroisse. Frédéric PERICARD répond que c'est bon à savoir.

Henri BABAZ évoque les problèmes d'ampli à l'Eglise, il aimerait être mis au courant et venir jeter un œil à ces problèmes. David PERAY répond que ça a été géré par l'AAP et le diocèse, tout prend du temps.

Commission personnel (Claude CHAPPUIS)

☞ La commission du personnel a recruté une nouvelle ATSEM qui s'est présentée en début de Conseil municipal, Aurélie DEBRAS.

☞ Les agents recenseurs sont en train d'être recrutés par Charlotte BREUILH. Ce seront des personnes plurilingues.

☞ Patricia ALTHERR ajoute que Philippe FOURNIER est de retour, l'équipe des agents techniques est à nouveau à trois.

Commission urbanisme (Claude CHAPPUIS) :

☞ La commission s'est réunie le 12 novembre 2014 :

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Permis de construire et d'aménager		
PC00107814B0014 TONUS	321 Rue des Prairies Création de 2 abris Zone UB	Avis Favorable
PC00107813B0011 M02 SERENIS	Route de la Plaine (sous René VERNAY) Modification de la hauteur des constructions	Avis Favorable

La prochaine commission aura lieu le 2 décembre.

Commission communication (Denis RAQUIN)

☞ La commission s'est réunie le 18 novembre. Concernant le Petit Challaisien, le souhait est de faire tourner le mot de l'élu afin que chacun puisse s'exprimer. Ce mois-ci c'est Sophie COLLET qui l'a rédigé.

Les articles des associations sont parfois trop longs, il faut leur demander de les réduire. Le journal de décembre fait 28 pages, c'est vraiment le maximum. Durant l'année, il faudra passer deux ou trois journaux en noir et blanc afin de faire des économies et ne pas dépasser le budget de l'an passé. La diffusion est de 700 exemplaires par mois. Denis RAQUIN pense qu'il faudrait à l'avenir que certaines personnes à qui on envoie le journal prennent l'habitude de le consulter sur internet, notamment les communes alentours. La commission discute d'éventuelle publicité dans le Petit Challaisien.

Le journal de décembre a été distribué ce jour. L'ensemble des élus annonce qu'il est très joli. Denis RAQUIN répond qu'il y a eu beaucoup de travail en amont, c'est en effet une réussite.

Claude CHAPPUIS ajoute qu'il n'y aura pas de Petit Challaisien jusqu'aux prochaines élections municipales. Il n'y aura plus d'élu, le maire étant le directeur de publication, il s'agit de bon sens. Michel PETER ajoute que de nombreuses choses ne seront plus faites durant cette période.

Denis RAQUIN va suivre des formations en 2015 afin de faire évoluer le site internet de la commune.

Sophie COLLET précise que concernant le mot de l'élu, elle souhaite que chacun se mobilise. La commission proposera des thèmes généraux qui pourront inspirer chacun des élus. Le but est d'anticiper.

Commission association (Fabien BELOTTI)

☞ Le dépôt des demandes de subvention est fini depuis le 30 novembre.

Les assemblées générales continuent, elles sont nombreuses en décembre.

Fabien BELOTTI a mis en stand by le projet de panneaux lumineux suite au cambriolage. Le rachat du matériel passe avant.

Il va programmer une réunion courant décembre afin de faire le point. Tout se passe bien, il y a une bonne communion avec l'ensemble des associations. Claude CHAPPUIS confirme qu'en ce moment c'est la valse des assemblées générales. Il dit bravo à l'association des boules avec son armée de volontaire, ils sont motivés. Même chose pour la musique, ils sont contents d'évoluer.

Fabien BELOTTI rappelle que cela a été dit et redit : les dotations baissent, les charges augmentent pour les collectivités territoriales, il va y avoir des coupes budgétaires à faire. La commune va essayer d'épargner les associations mais elles devront participer à l'effort général. Si elles ont pléthore de trésorerie, elles n'auront pas de subventions. Claude

CHAPPUIS ajoute que la directrice d'école a tenu compte de la subvention exceptionnelle qu'elle avait obtenue l'an passé, et a demandé une subvention inférieure cette année, chapeau.

Commission éducation (Patricia ALTHERR)

☞ Le 25 novembre a eu lieu le conseil d'école, tout s'est bien passé. Il y a eu des questions sur la sécurité autour de l'école. Il faut attendre la fin du chantier bibliothèque pour revoir le tout (parkings, signalisations). Le règlement de l'école a été voté, les élèves rentreront directement en classe de 8h20 à 8h30. Les parents n'ont pas à rentrer dans l'école primaire.

Quelques questions ont été posées concernant les TAP et l'agrandissement de l'école.

La peinture devrait être finie à l'école pendant les vacances de Noël.

La demande de subvention de la directrice est en cours de préparation.

Patricia ALTHERR rappelle que la prochaine commission éducation a lieu le 9 décembre à 20h.

Concernant les TAP, les inscriptions pour la sortie au ski arrivent progressivement.

Le premier tiers du fond d'amorçage pour les TAP est arrivé, il est d'environ 2200€.

La nouvelle ATSEM commence le 8 décembre dans la classe de Mme Dalloz.

Commission affaire sociales & CCAS (Stéphanie LOVENJAK)

☞ La commission se réunie lundi prochain.

Stéphanie LOVENJAK a envoyé les dossiers pour les logements SEMCODA, elle ne sait pas quand les travaux seront terminés.

Ils ont fait le bilan des 9 mois du CCAS, ils souhaitent mettre en place un mémo d'urgence à intégrer dans le journal municipal.

21h21 Patricia ALTHERR quitte la séance.

Stéphanie LOVENJAK explique que ce mémo permettrait peut-être de gagner du temps avec les secours en cas d'urgence. Elle souhaite aussi débattre des activités de l'année 2015 et du futur repas. Brigitte FLEURY demande qui aurait accès à ce mémo ? Stéphanie LOVENJAK répond qu'il serait collé sur un frigo, cela reste bien entendu confidentiel.

Affaires intercommunales (Claude CHAPPUIS)

☞ La CCPG gère le PLU désormais et a commencé à émettre des avis sur les permis de construire notamment sur la question des eaux pluviales.

La CCPG a d'énormes craintes, comme les élections municipales vont être annulées, des personnes vont être obligées de quitter le conseil communautaire.

Michel PETER demande qui statuera sur les dossiers d'urbanisme en l'absence d'élus ? Charlotte BREUILH répond que ce sera les membres de la délégation spéciale.

21h25 Retour de Patricia ALTHERR.

Délibérations

Délibération n°95-2014

Objet : Approbation de l'achat d'un camion communal

Sur le rapport de Claude CHAPPUIS,

A la suite du cambriolage des services techniques en octobre 2014, la commission voirie a étudié plusieurs offres afin de remplacer au plus vite le camion communal qui a été volé et brûlé.

Nous ne savons pas encore combien l'assurance doit nous rembourser.

Le maire propose d'acheter un camion d'occasion vendu au prix de 22 000€ HT maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'achat d'un nouveau camion communal au prix maximum de 22 000€ HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bon de commande.
- **DECIDE D'INSCRIRE** au budget la somme correspondante.

Débat : Frédéric PERICARD demande quelle est la marque du camion ? Claude CHAPPUIS répond qu'il s'agit d'un IVECO. Frédéric PERICARD demande s'il rentre dans le garage ? Claude CHAPPUIS répond que oui.

Délibération n°96-2014

Objet : Décision budgétaire modificative n°6

Vu la délibération n°95-2014,

Il est nécessaire d'inscrire au budget, en section investissement, l'achat du nouveau camion communal suite au vol de l'ancien.

Il est proposé de prendre 26 400€ en dépenses imprévues d'investissement. Il restera alors 51 945,14€.

Les 26 400€ correspondent au prix du camion hors taxes plus la TVA.

Il est proposé de mettre ces 26 400€ sur l'article 2182 correspondant au matériel de transport.

Voici le tableau récapitulatif :

Section investissement :

INVESTISSEMENT	DEPENSE	RECETTE
020 Dépenses imprévues	- 26 400,00€	
2182 Matériel de transport	+26 400.00€	
TOTAL	0	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

Délibération n°97-2014

Objet : Achat de matériels pour les services techniques.

Sur le rapport de Claude CHAPPUIS,

A la suite du cambriolage des services techniques en octobre 2014, la commission voirie a étudié le rachat du matériel volé.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs fournisseurs afin de comparer les prix. Ces devis vous seront distribués le 1^{er} décembre 2014. Il s'agit de devis auprès de l'entreprise DIMA et GFIS.

Il est nécessaire d'acheter pour l'instant : une tronçonneuse, un nettoyeur haute pression, un taille haie HS 82, du petit matériel, une petite tronçonneuse, un taille haie HL 100, une motopompe, une tondeuse, une débroussailluse, un souffleur, un compresseur etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise DIMA pour un montant de 6 012,48€ TTC.
- **APPROUVE** le devis de l'entreprise GFIS pour un montant 1 813,54€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces différents devis.

Débat : Michel PETER demande si on pourrait acheter ce matériel dans le cadre de la mutualisation ? Claude CHAPPUIS répond que les autres communes ne se sont pas fait cambrioler. Elles n'ont pas le même besoin. Frédéric PERICARD ajoute que ce matériel a été bien négocié par Jean-Pierre SZWED et Claude CHAPPUIS. David PERAY précise que tout a été étudié au moins cher. Claude CHAPPUIS ajoute que l'objectif de la commission était de prendre un concessionnaire à proximité de la commune pour les diverses réparations. Toutes les entreprises proposaient les mêmes modèles de matériel.

Délibération n°98-2014

Objet : Décision budgétaire modificative n°5.

Vu la délibération n°97-2014,

Il est nécessaire d'inscrire au budget en section investissement et fonctionnement les sommes nécessaires au rachat du matériel des services techniques.

Il est proposé de mettre 1 500€ par sécurité en section de fonctionnement à l'article 60632 (petits équipements) et 7500€ à l'article 2158 en section investissement (autre matériel et outillages techniques).

Il restera alors 5 908,24€ en dépenses imprévues de fonctionnement et 44 445,14€ en dépenses imprévues d'investissement.

Voici les tableaux récapitulatifs :

Section investissement :

INVESTISSEMENT	DEPENSE	RECETTE
020 Dépenses imprévues	- 7 500€	
2158 Matériel et outillages techniques	+ 7 500€	
TOTAL	0	

Section fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	DEPENSE	RECETTE
022 Dépenses imprévues	- 1 500€	
60632 Fournitures de petit équipement	+ 1 500€	
TOTAL	0	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

Délibération n°99-2014

Objet : Modification des statuts du SIVOS

Extension du périmètre du syndicat intercommunal à vocation scolaire suite à la demande d'adhésion de la commune de Thoiry.

Monsieur le Maire rappelle que par arrêtés préfectoraux du 26 septembre 2005 et du 31 décembre 2008, a été créé un syndicat intercommunal à vocation scolaire regroupant les communes de Challex, Collonges, Farges, Péron, Pougny et Saint Jean de Gonville, dénommé SIVOS du Sud Gessien.

Par délibération du 7 octobre 2014, la commune de Thoiry a décidé d'adhérer au SIVOS du Sud Gessien. Par délibération du 23 octobre 2014, le comité syndical a accepté l'adhésion de la Commune de Thoiry au SIVOS du Sud Gessien à compter du 1^{er} janvier 2015, accepté l'extension du périmètre du SIVOS et approuvé la modification de l'article 1 des statuts de SIVOS.

Cette délibération a été notifiée à la Commune de Challex.

Monsieur le Maire indique :

Le Conseil municipal de chaque commune dispose alors d'un délai de trois mois, à compter de cette notification, pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut la décision sera réputée favorable. L'accord des communes membres est acquis à la majorité qualifiée prévue pour la création par l'article L.5211-5 du CGCT (deux tiers des Conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des Conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population).

A l'issue de cette procédure, la modification de l'article 1 des statuts du SIVOS pourra être prononcée par arrêté préfectoral.

Il est précisé qu'en cas d'admission de la commune de Thoiry, cette dernière devra notamment élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants conformément à l'article 5 des statuts du syndicat.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **ACCEPTER** l'adhésion de la commune de Thoiry au SIVOS du Sud Gessien à compter du 1^{er} janvier 2015.
- **ACCEPTER** l'extension du périmètre du SIVOS à compter du 1^{er} janvier 2015.
- **APPROUVER** la modification de l'article 1 des statuts du SIVOS portant sur la désignation des communes membres du SIVOS, étant précisé que toutes autres clauses des statuts demeureront inchangées (statuts annexés à la présente).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décidé de REPORTER cette délibération au prochain Conseil municipal.

Débat : Fabien BELOTTI demande quel sera le coût de cette décision ? Claude CHAPPUIS répond qu'il n'a pas eu les chiffres. Sandrine SHAW ajoute que Thoiry va payer une contribution. Le coût de fonctionnement sera divisé pour les autres communes, cela coûtera moins cher. Michel PETER demande combien Thoiry va payer exactement ? David PERAY rappelle que c'est l'ancien mandat de Thoiry qui ne voulait pas faire partie du SIVOS. Michel PETER trouve cela curieux et plutôt cavalier. Fabien BELOTTI trouve que cette délibération manque de précisions. Patricia ALTHERR demande pourquoi ce revirement ? Claude CHAPPUIS répond que c'est parce qu'ils ont changé de municipalité. Cette délibération est juste un accord de principe. Sophie COLLET dit que la commune vote oui ou non, cela ne change rien, il faut les 2/3. L'ensemble des élus répondent que tout dépend du vote des autres communes. Denis RAQUIN précise qu'il y a 6 communes qui doivent donner leur avis. Chaque vote peut être décisif. Michel PETER pense qu'il faut reporter cette délibération afin d'avoir plus d'informations lors du prochain Conseil municipal. Claude CHAPPUIS ajoute qu'il aura des chiffres la semaine prochaine. L'ensemble des élus souhaitent le report de cette délibération.

Questions diverses

☞ Frédéric PERICARD demande si la commission éducation a eu le temps d'étudier le prix des tickets pour la garderie et la cantine. Patricia ALTHERR répond qu'il faut passer par un organisme type CAF ou Familles Rurales. A St Jean de Gonville, c'est Familles Rurales qui gèrent tout. Frédéric PERICARD répond que cela peut attendre l'extension de l'école avec une nouvelle cantine. Claude CHAPPUIS dit que le coût des repas est englobé, il faut penser à mettre les tickets plus chers pour les personnes extérieures au village. Patricia ALTHERR répond que c'est complexe car on n'a pas de structure pour s'occuper de cela. Frédéric PERICARD dit qu'il faudra anticiper cette question afin d'être au point pour la rentrée 2015.

☞ Frédéric PERICARD demande où en est le projet des jardins communaux ? Charlotte BREUILH répond qu'un article est paru ce mois dans le Petit Challaisien. Frédéric PERICARD souhaite que ce projet voie le jour. Attendons de voir s'il y a beaucoup d'inscriptions.

La séance est levée à 21H55.